



APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS Commune de QUETIGNY

Avis de publicité aux associations pour le renouvellement des administrateurs nommés du CCAS

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, et conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS de QUETIGNY doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend :

- La Maire, Présidente de droit,
- 5 membres élus en son sein par le conseil municipal,
- 5 membres nommés par le Maire, représentant :
 - Les associations familiales (UDAF de la Côte d'Or de droit),
 - Les associations(*) de retraités et de personnes âgées,
 - Les associations(*) de personnes handicapées,
 - Les associations(*) œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- (*) Les associations doivent avoir leur siège dans le territoire de la Métropole Dijonnaise

La durée des mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration sera effective jusqu'aux prochaines élections municipales, soit jusqu'en 2032.

Qui peut candidater ?

- Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus,
- Les représentants doivent être proposés par leur association,
- L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune,
- L'association ne doit pas être fournisseur de biens ou de services au CCAS, ni entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Les personnes qualifiées ne peuvent pas être membre du conseil municipal de la commune.

Comment candidater ?

Les associations ou personnes qualifiées intéressées doivent adresser à Madame la Maire de QUETIGNY :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée,
- Une copie des statuts de l'association,
- Pour les associations, une liste de trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée) comportant le nom et les coordonnées des représentants proposés (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail)

Date impérative de dépôt des candidatures : 14 avril 2026 inclus

Soit par courrier sous pli recommandé avec accusé de réception à l'attention de :

Madame la Maire de QUETIGNY

Place Théodore Monod

21800 QUETIGNY

Soit par courriel à l'adresse : **social@quetigny.fr**

Avec copie à : vsirugue@quetigny.fr

Pour toute information complémentaire :

Direction du CCAS : vsirugue@quetigny.fr